

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 07-2022**

SÉANCE DU 25 MAI 2022

**Crédits supplémentaires au budget communal de
l'exercice 2022, 1^{ère} série
Crédit demandé : CHF 62'000.00**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série.....	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel .	4
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité	4
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité	4
4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2022, 1 ^{ère} série	4
5. Incidences sur le budget 2022	6
6. Communication	6
7. Conclusions.....	6

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 62'000.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquels ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont la possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, etc.) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2022, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Secrétariat de la Municipalité : Remplacement d'une collaboratrice suite à une maladie de longue durée. Compensation par la perte de gains.

Service des eaux : En raison d'une maladie longue durée, engagement d'un renfort jusqu'à la fin de l'année. Compensation partielle par la perte de gains.

3.1.1. **Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	50'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-40'000.00
		<hr/>
Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel	CHF	10'000.00

3.2. **Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité**

320 – Forêts

Suite à une interpellation au Conseil communal visant à protéger les salamandres du chemin du Stand, une première mesure de réduction du trafic a été mise en œuvre. Toutefois, une deuxième étape consistant à mettre en place des barrières amovibles permettant de récupérer les salamandres est souhaitable. Elle permettra de recenser la population et mieux identifier les lieux de passages et ainsi prévoir les travaux d'aménagements routiers à entreprendre pour faciliter et sécuriser le passage des amphibiens.

Comptes : 3114 Achats machines, matériel exploitation
Budget : CHF 61'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 23'000.00

Le crédit supplémentaire demandé permettra l'achat de plus de 600 mètres de barrières amovibles qui seront mises en place par le personnel communal de part et d'autre du chemin du Stand depuis le hangar forestier jusqu'au pont de la Paudèze.

Comptes : 3189 Travaux exécutés par des tiers
Budget : CHF 29'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 29'000.00

Le crédit supplémentaire demandé permettra de mandater un bureau de biologistes spécialisés. Il aura à charge de mettre en place la mesure, de recruter et former les groupes de bénévoles pour le recensement, de développer les résultats dans un rapport et de proposer des mesures concrètes.

3.2.1. **Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires non engagés par Municipalité	CHF	52'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	0.00
		<hr/>
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses non engagées	CHF	52'000.00

4. **Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2022, 1^{ère} série**

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2022 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	50'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	0.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle	CHF	0.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	52'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	102'000.00
Compensation par diminution de charges	CHF	0.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-40'000.00
Diminution des revenus	CHF	0.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	62'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				50'000	40'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</u>						
Forêts - Barrières amovibles salamandres	320	3114	61'100	23'000	0	0
Forêts - Mandat bureau biologistes salamandres	320	3189	29'000	29'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</i>				52'000	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2022 - 1ère série				102'000	40'000	0

5. Incidences sur le budget 2022

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2022 voté par le Conseil communal	169'901'200.00	163'583'600.00	-6'317'600.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2022	102'000.00	40'000.00	-62'000.00
Totaux	170'003'200.00	163'623'600.00	-6'379'600.00

6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 07-2022 du 6 avril 2022,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2022, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 62'000.00 ;

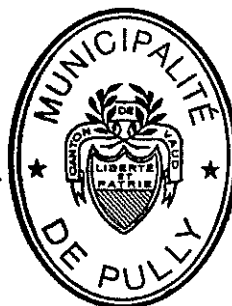
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

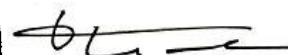
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner